

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1 – Commande

Toute commande entraîne de plein droit adhésion de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente ; celles-ci ne sauraient être modifiées et prévalent, en tout état de cause, sur toutes stipulations contraires pouvant figurer dans les conditions générales d'achat de l'acheteur ou dans tout autre document émanant de lui.

Toute commande est réputée ferme et irrévocable et son exécution n'entraîne pas d'accusé de réception ni de facture proforma.

Lorsque le montant d'une commande est inférieur à 100 €, remise déduite, une participation aux frais administratifs de 16 € est facturée.

## 2 – Produits

OCAI Distribution se réserve le droit de modifier à tout moment, sans préavis ni avertissement, les caractéristiques, formes et dimensions des produits présentés dans ce catalogue, afin de leur faire bénéficier des progrès techniques et technologiques qui pourraient intervenir.

La responsabilité civile pour dommages occasionnés aux tiers par le matériel que nous vendons est à la charge exclusive de l'utilisateur.

## 3 – Contribution aux filières REP

OCAI Distribution contribue annuellement au financement des différentes filières REP des éco-organismes suivants :

**ECODDS** (Déchets Diffus Spécifiques) sous l'identifiant unique Syderep (IDU) **FR294454\_14LTC** attestant de l'enregistrement au registre des producteurs, en application de l'article L.541-119 du Code de l'Environnement.

**CITEO** (Emballages ménagers) sous l'identifiant unique **FR211550\_01NQUZ** attestant de l'enregistrement au registre des producteurs, en application de l'article L.541-10-13 du Code de l'Environnement.

## 4 – Prix

Les prix, exprimés en euros, sont donnés à titre indicatif et ne constituent en aucun cas une offre définitive et restent modifiables sans préavis. Ils sont établis hors TVA.

Les remises promotionnelles ne s'appliquent que pendant la période stipulée sur l'offre faite par OCAI Distribution.

## 5 – Expédition

Le franco de port et d'emballage est accordé, en France métropolitaine, pour toute commande dont le montant net H.T. est supérieur ou égal à 400 € et si l'expédition est faite à un seul destinataire, en une seule fois.

Livraison Paris et Région Parisienne : 160 € H.T.

OCAI Distribution facture des frais d'expédition pour les envois par colis postaux, même pour ceux à destination de Paris et de sa région.

Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur, même en cas d'envoi franco de port.

En cas d'avarie ou de perte, des réserves claires et détaillées doivent être formulées immédiatement par le client à réception sur le bordereau du transporteur et confirmées à OCAI Distribution par lettre recommandée dans les 48 heures ; à défaut, aucune réclamation ne pourra être acceptée.

## 6 – Frais de gestion

Chaque facture client est assujettie à des frais de gestion de la commande reçue à hauteur de 1.95 € H.T. par facture.

Ces frais permettent de bénéficier des avantages suivants sur simple demande auprès de notre service commercial : transmission des accusés de réception, des bons de livraison chiffrés, des états de disponibilité des stocks, gestion des modifications de commande, des reliquats, des catalogues et des informations promotionnelles, etc...

## 7 – Retours

La société OCAI Distribution n'accepte aucun retour ni aucune reprise de marchandises, sans un accord préalable de sa Direction commerciale.

Après accord préalable, les marchandises doivent toujours être retournées à la société OCAI Distribution en parfait état, dans leur emballage d'origine, et en port payé. En cas de reprise d'articles, même en parfait état, faisant suite à une erreur du client, le remboursement de ces articles est minoré de 10 % pour frais administratifs ; au-delà de six mois à compter de la date de livraison, les retours seront systématiquement refusés.

## 8 – Paiement

Les paiements doivent être libellés au nom de OCAI Distribution.

A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, la totalité des sommes restant dues deviendra immédiatement exigible.

En application de l'article L 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard seront exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues seront payées après cette date.

Tout retard de paiement entraînera une pénalité au taux indiqué par la Banque Centrale Européenne pour ses opérations de refinancement, majoré de 10 points ainsi qu'une pénalité de 15% sur les sommes dues sans qu'un rappel soit nécessaire.

Selon l'article L441-6 du code du commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ par facture sera exigée.

Taux d'escompte pour règlement au comptant : 0.75% par mois d'anticipation.

## 9 – Juridiction

En cas de contestation, le Tribunal de commerce de Pontoise sera seul compétent.

## 10 – Réserve de propriété

Les marchandises resteront la propriété de la société OCAI jusqu'à paiement intégral de leur prix. L'acheteur en devient responsable dès leur remise matérielle. Le transfert de possession entraînant celui des risques. L'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire, dès à présent, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées.

## 11 – Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi inclus :  
8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 00 - 17 h 00  
Le vendredi :  
8 h 20 - 12 h 00 et 13 h 00 - 16 h 00

### Bon pour acceptation des CGV Et de la réserve de propriété

l'Acheteur  
Signature du Gérant ou du PDG

Cachet